INFORMATION

D23SGVP-108528

Exercice du droit de préemption urbain sur l'immeuble 5 Villa Jean Godard, à Paris 12e en vue d'y réaliser 16 logements locatifs sociaux.

La Maire de Paris

Vu les articles L. 210-1, L. 211-1 et suivants et L. 213-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° DU 2006-127 des 16 et 17 octobre 2006 instaurant le droit de préemption urbain sur les zones U du plan local d'urbanisme et sur les périmètres des plans de sauvegarde et de mise en valeur du Marais (3e et 4e arrondissements) et du 7e arrondissement ;

Vu les délibérations du Conseil de Paris n° 2011 DLH 89 des 28, 29 et 30 mars 2011 et n° 2015 DLH 19 des 9 et 10 février 2015 ayant respectivement approuvé et modifié le Programme Local de l'Habitat en vigueur ainsi que le cadre des actions à mettre en œuvre pour le mener à bien ;

Vu la délibération du Conseil de Paris du 3 juillet 2020 délégant à la Maire de Paris la compétence pour l'exercice des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme ;

Vu la déclaration nº075/112/23/00110 d'intention d'aliéner l'immeuble 5 Villa Jean Godard à Paris 12e, cadastré section AX n° 74, appartenant, en indivision, à M. Jean Hostier, Mme Nicole Schneegans, Mme Florence Hostier, M. Lilian Crézé, M. Joslyn Crézé, M. Thierry Boudin, M. Olivier Boudin, M. André Boudin et Mme Stéphanie Boudin, au prix de 4 650 000,00€ en valeur « occupé », comprenant une commission de 150 000,00€ TTC à la charge du vendeur, reçue en mairie de Paris le 1er juin 2023 ;

Vu l'avis du Service Local du Domaine de Paris du 20 juin 2023 ;

Considérant que la Ville de Paris se caractérise par un taux de logements sociaux de 23,3 % au 1er janvier 2022 et que l'accroissement de la part de logements sociaux constitue l'un des objectifs de l'habitat dans cet arrondissement, afin de se rapprocher du seuil de 25% fixé par l'article L302-5 du code de la construction et de l'habitation ;

a, par décision du 25 juillet 2023, exercé le droit de préemption urbain, au prix déclaré dans la DIA de 4 650 000,00€ en valeur « occupé » sur :

l'immeuble 5 Villa Jean Godard à Paris 12e

en vue d'y réaliser 16 logements locatifs sociaux.

Pour la Maire de Paris et par délégation
La Secrétaire Générale de la Ville de Paris

Marie VILLETTE

Date de mise en ligne : le 26 juillet 2023